



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 février 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Margaret Lavallée
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes,

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Karine Gauthier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-02-09.014 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-02-09.015 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE



2017-02-09

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – madame Micheline Groulx Stabile

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-02-09.016

DE NOMMER madame Micheline Groulx Stabile à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 10 février 2017 jusqu'au 11 mai 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 3 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-02-09.017

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Société canadienne du cancer / campagne jonquille	142 \$
C.E.S.A.M.E./ Événement bénéfice	250 \$
Fondation Club Kiwanis St-Eustache/Événement bénéfice	175 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Soutien au projet «Train de la vie»

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer au Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme Supplément au Loyer pour le projet de construction de la coopérative de solidarité du Train de la Vie ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu



2017-02-09.018

DE PARTICIPER au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de la coopérative de solidarité du Train de la Vie (47 unités) à Deux-Montagnes en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour 24 unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximales prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation ;

QUE cette participation est conditionnelle au remboursement, en vertu de ce programme, de la Communauté Métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

2.4 Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif, que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-02-09.019

D'APPUYER le Regroupement pour un Québec en santé, et, à cet effet, de demander au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois ;
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;



2017-02-09

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

2.5 Approbation des travaux réalisés dans le cadre du Programme PAARRM du ministère des Transports du Québec

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2017-02-09.020

D'APPROUVER les travaux réalisés pour la réfection des murs de soutènement sous le viaduc de l'AMT, sur le chemin d'Oka, et pour les travaux de régie et de confirmer qu'ils ont été réalisés selon les exigences du Programme PAARRM du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} février 2017
- Comité circulation et toponymie du 20 janvier 2017

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1593 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-30 à même une partie de la zone R2-31

· CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2016 ;

· CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 janvier 2017 ;

· CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

· CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST



Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-02-09.021

D'ADOPTER, le Règlement n° 1593 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-30 à même une partie de la zone R2-31* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n° 1594 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de créer la zone R1-72 à même une partie de la zone R1-16 et de prévoir les usages et normes d'implantation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement est susceptible d'approbation référendaire : plus de 12 demandes valides ayant été reçues ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-02-09.022

D'ADOPTER, le Règlement n° 1594 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de créer la zone R1-72 à même une partie de la zone R1-16 et de prévoir les usages et normes d'implantation* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.

Ce règlement aura notamment pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, lors de l'ouverture d'une nouvelle rue publique ou du prolongement d'une rue publique existante :

- 1° à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;



2017-02-09

- 2° au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat.

4.4 Adoption – Premier projet de règlement n° 1597 – Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux

· CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, lors de l'ouverture d'une nouvelle rue publique ou du prolongement d'une rue publique existante:

- 1° à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;
- 2° au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-02-09.023

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 1597 intitulé « *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – janvier 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2017 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 915 190,64 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 74 099,91 \$



5.2 Utilisation de la réserve pour le remboursement des obligations du régime de retraite

CONSIDÉRANT que des résolutions ont été adoptées en 2013 (2013-09-12.275) et 2014 (2014-10-09.236) pour constituer une réserve pour le remboursement futur des obligations du régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les obligations sont venues à échéance en janvier 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-02-09.024

D'UTILISER la réserve, pour un montant de 198 000 \$, pour le rachat des obligations du régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes. Le solde de la réserve sera transféré au surplus de l'exercice 2017.

ADOPTÉE

6. Greffe

6.1 Mandat à la Direction des services juridiques pour l'application de la Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-02-09.025

DE DÉSIGNER le greffier et directeur des Services juridiques ainsi que tout avocat qui serait mandaté à cet effet, à titre de représentant de la Ville dans le cadre de l'application de la Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics ;

DE DÉSIGNER également le greffier et directeur des Services juridiques à titre de mandataire de la Ville aux fins de l'application du programme de remboursement volontaire établi en vertu de cette loi et de l'autoriser à signer tout document dans le cadre de l'application de ce programme ;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques à signer tout document utile à la divulgation de la preuve nécessaire à l'application de cette loi, incluant notamment la signature d'entente de confidentialité, de collaboration, de coopération et d'immunité ;



2017-02-09

D'AUTORISER le greffier et directeur des Services juridiques ainsi que tout avocat qui serait mandaté à cet effet, à entreprendre tout recours judiciaire visant la récupération des sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demande d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-02-09.026

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet suivant aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	123, Grand-Moulin (Lot 1 605 251)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0027 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment résidentiel isolé à 2 étages. L'aire du bâtiment est de 2820pi ² (262m ²). Pour la façade principale et l'ensemble des faces du bâtiment, le revêtement extérieur principal proposé est un agencement de pierre nuancée gris. Le revêtement secondaire et un revêtement de bois couleur «espresso». Les portes et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium ou matériel similaire de couleur « noire »

ADOPTÉE

8. Travaux publics

8.1 Adjudication de contrat pour les travaux d'installation de jeux d'eau aux parcs Olympia et Louis-Warren (GT2017-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'installation de jeux d'eau aux parcs Olympia et Louis-Warren (GT2017-001) ;

CONSIDÉRANT que 16 fournisseurs ont déposé une soumission ;



CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Terrassement Limoges et fils	247 611,39 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	264 003,55 \$
Construction Lavallée inc.	267 529,58 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 7 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-02-09.027

D'ACCORDER le contrat pour les travaux d'installation de jeux d'eau aux parcs Olympia et Louis-Warren à *Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 247 611,39 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-001). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée de 57 000 \$ au fonds de parcs, de 80 000 \$ au fonds général et la différence au fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE

8.2 Adjudication de contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante et équipements de déneigement (GT2017-003)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante et équipements de déneigement (GT2017-003) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Globocam (Montréal) Inc.	254 374,14 \$
9093451 Canada inc. (Mack Laval)	373 362,98 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 7 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-02-09.028

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante et équipements de déneigement à *Globocam (Montréal) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 254 374,14 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-003). Le contrat est à prix unitaire.



2017-02-09

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à l'excédent de fonctionnements de l'exercice 2016.

ADOPTÉE

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Versement d'aide financière – Levée de fonds

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 9 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-02-09.029

D'ACCORDER une réduction du taux horaire, soit 100\$ l'heure, pour la réservation de 12hres de glace à l'aréna Olympia, pour une levée de fonds pour les enfants autistes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

9.2 Festivité – Fête du Canada 2017 – Versement d'une aide financière pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 3 février 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-02-09.030

DE VERSER une aide financière au montant de 15 500 \$ à l'Association des fêtes du Canada, aux fins des festivités du 30 juin et 1^{er} juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool.

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un défilé dans les rues de la ville entre 11h45 et 12h30.

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h15.



DE S'ASSURER le support du service de Police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

9.3 Entente de subvention avec la Fondation Laurentides – 150^e anniversaire du Canada

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes et le Comité de la fête du Canada, pour la MRC de Deux-Montagnes, désirent souligner le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne par des activités spéciales ;

CONSIDÉRANT que le Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada octroie des subventions pour des projets visant à :

- Bâtir des collectivités dynamiques et saines, avec la plus large contribution possible de tous les Canadiens ;
- Promouvoir une meilleure compréhension des gens, des lieux et des événements qui façonnent nos collectivités et notre pays ;
- Encourager la participation aux initiatives, activités et événements locaux dont le but est de souligner le 150^e anniversaire du Canada.

CONSIDÉRANT que la Fondation Laurentides agit au nom du Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a fait une demande auprès du Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada pour l'obtention d'une subvention de 15 000\$;

CONSIDÉRANT que la Fondation Laurentides a reçu 7 500 \$ du Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada pour le projet ;

CONSIDÉRANT que le Comité de la fête du Canada a fait un don de 7 500\$ à la Fondation Laurentides pour la contribution communautaire locale requise par le Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada pour le projet;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 3 février 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-02-09.031

D'AUTORISER le maire ou le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, l'Entente de subvention avec Fondation Laurentides pour le projet des activités ;



2017-02-09

DE TRANSFÉRER la subvention à recevoir de la Fondation Laurentides, 15 000\$ au Comité de la fête du Canada pour la MRC de Deux-Montagnes ;

DE COLLABORER étroitement avec le Comité de la fête du Canada pour la MRC de Deux-Montagnes sur le projet, qui inclut les activités suivantes:

- Une cérémonie de citoyenneté, le 1^{er} avril 2017, à la Salle de la Légion ;
- Une bonification des activités liées à la fête du Canada, incluant un concert le soir du 30 juin au parc Central, et un plus grand budget pour les feux d'artifice et la parade ;
- Les décorations sur le chemin d'Oka pour marquer le 150^e anniversaire.

ADOPTÉE

10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h58.
3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques